

Consultation des assemblées et partenaires institutionnels sur les projets de SDAGE et de PDM Rhône-Méditerranée 2022-2027

Réponse au questionnaire 1

ID de la réponse	328
Date de soumission	2021-07-01 00:05:15
Dernière page	205
Langue de départ	fr
Tête de série	1516788566
Date de lancement	2021-06-28 11:37:36
Date de la dernière action	2021-07-01 00:05:15
Temps total :	27308.2

Pour commencer

Quel type d'organisme représentez-vous ?	Association pour la protection de la nature et de l'environnement, conservatoire d'espaces naturels, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - CAUE, association de pêche et pisciculture, association de défense des consommateurs ou autre association majeure éventuelle
Quel type d'organisme représentez-vous ? [Autre]	
Quel est l'intitulé exact de cet organisme ?	Association Régionale des Fédérations de PACA pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Précisez le code postal de cet organisme :	13120
Précisez l'adresse postale complète de cet organisme :	8 Za de Bompertuis - Avenue d'Arménie
Merci de préciser votre adresse mail :	dr.arfppma@gmail.com
1) Sur quel(s) document(s) officiel(s) avez-vous des remarques ? [Projet de SDAGE 2022-2027 - Volume principal]	Oui
1) Sur quel(s) document(s) officiel(s) avez-vous des remarques ? [Projet de SDAGE 2022-2027 - Annexes]	Non

1) Sur quel(s) document(s) officiel(s) avez-vous des remarques ? [Projet de documents d'accompagnement du SDAGE 2022-2027]

Non

1) Sur quel(s) document(s) officiel(s) avez-vous des remarques ? [Projet de rapport d'évaluation environnementale du SDAGE 2022-2027]

Non

1) Sur quel(s) document(s) officiel(s) avez-vous des remarques ? [Projet de programme de mesures 2022-2027]

Non

1) Sur quel(s) document(s) officiel(s) avez-vous des remarques ? [Vous avez une ou plusieurs remarques(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur un document en particulier]

Non

Projet de SDAGE

2) Sur quel(s) chapitre(s) du volume principal du SDAGE avez-vous des remarques ? [Chapitre 1. Contexte général]

Oui

2) Sur quel(s) chapitre(s) du volume principal du SDAGE avez-vous des remarques ? [Chapitre 2. Orientations fondamentales]

Oui

2) Sur quel(s) chapitre(s) du volume principal du SDAGE avez-vous des remarques ? [Chapitre 3. Les objectifs environnementaux]

Non

2) Sur quel(s) chapitre(s) du volume principal du SDAGE avez-vous des remarques ? [Chapitre 4. Liste des projets faisant l'objet d'une exemption à l'objectif de non dégradation]

Non

2) Sur quel(s) chapitre(s) du volume principal du SDAGE avez-vous des remarques ? [Chapitre 5. Élaboration du SDAGE : co-construction et concertation]

Non

2) Sur quel(s) chapitre(s) du volume principal du SDAGE avez-vous des remarques ? [Glossaires]

Non

2) Sur quel(s) chapitre(s) du volume principal du SDAGE avez-vous des remarques ? [Vous avez une (ou plusieurs) remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur un chapitre en particulier du SDAGE]

Non

3) Quelles sont vos remarques sur le "Chapitre 1. Contexte général" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.

De manière générale, nous tenions à souligner que, notre réseau associatif, bien représenté en Comité de bassin Rhône Méditerranée, a voté favorablement en faveur du projet de SDAGE 2022-2027 présenté en Septembre de l'année dernière car à notre sens c'est bien L'OUTIL pertinent pour garantir et maintenir une gestion intégrée globale et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des grands bassins hydrographiques français (le modèle français étant largement envié dans bien d'autres pays d'Europe notamment).

Nous soutenons donc fermement ce projet de SDAGE qui reste, à l'image du précédent, ambitieux sur différentes thématiques comme notamment la restauration hydromorphologique ou encore la bonne intégration enjeux de prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques.

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir que certaines dispositions et orientations fondamentales du précédent SDAGE ont également été renforcées comme par exemple l'aspect :

- préservation et non-dégradation des milieux aquatiques que notre réseau associatif appelait de ses vœux depuis de nombreuses années,
- réduction des impacts des éclusées,
- adaptation au changement climatique par une priorisation du changement des pratiques agricoles (y compris du choix des variétés culturales) plutôt que par un recours systématique aux ressources de substitution qui ne sont qu'une fuite en avant selon nous.

Nous sommes également satisfaits de voir que la préservation des réservoirs biologiques et de leurs fonctionnalités sera renforcée, car ce sont effectivement des remparts contre le changement climatique et nous ne pouvons que malheureusement constater actuellement qu'ils sont souvent mis à mal par la petite hydroélectricité, notamment dans nos 3 territoires alpins (Hautes Alpes, Alpes de Haute Provence et Alpes Maritimes).

Enfin, nous regrettons que la gestion de crise sécheresse n'ait été ajoutée au projet de SDAGE à l'instar de ce qui découle du décret national sur la gestion quantitative de la ressource en eau et la gestion des crises sécheresse ainsi que de l'arrêté d'approbation de bassin en cours de consultation. Effectivement, nous sommes persuadés que la gestion structurelle à long terme de la ressource en eau ne pourra montrer des effets positifs que si les épisodes de crise sont également gérés de manière efficace et efficiente.

Dans tous les cas, pour la 1^{ère} fois, l'ensemble de notre réseau associatif est consulté au titre des Assemblées et nous ne pouvons qu'en remercier l'Agence de l'Eau RMC.

Dans le détail maintenant, voici nos remarques sur le document.

2. Présentation du bassin Rhône Méditerranée, territoire d'élaboration et d'application du SDAGE

2.2 Catégories de masses d'eau du bassin

2.2.1 Eaux de surface p.19/426 : la révision des cours d'eau qui a eu lieu dans les départements a engendré, sous la pression de certains lobbys (et notamment du monde agricole), la disparition d'un certain nombre de cours d'eau qui ont été reconsidérés comme des fossés ou canaux agricoles sans justification, pour certains selon nous, ce qui est problématique par la suite dans la révision des masses d'eau DCE. Globalement, les Fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques de PACA regrettent de n'avoir été associées en amont sur la révision de ces listes. Par ailleurs, la Fédération des Bouches-du-Rhône demande depuis un certain temps que soit reconsidérée la partie ouest du département qui ne dispose d'aucune masse d'eau DCE alors même que bon nombre de ces cours d'eau présente des enjeux notables en termes de restauration et préservation de la biodiversité aquatique notamment (frayères et dynamique peuplements cyprinicoles ou encore enjeux migrateurs sur le vigieirat par exemple).

3. La mise en oeuvre du SDAGE : une dynamique d'acteurs nécessairement collective p.23/426

Nous regrettons de ne voir explicitement cité notre réseau associatif parmi les acteurs nécessaires à la mise en oeuvre collective du SDAGE alors même que l'ensemble du réseau associatif est fortement mobilisé au quotidien et sur l'ensemble des thématiques du SDAGE pour que ce dernier puisse atteindre les objectifs qu'il s'est fixé : au niveau local les AAPPMA et Fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques sensibilisent, éduquent, animent, acquièrent de la connaissance, préservent et restaurent les milieux aquatiques ; au niveau régional, de bassin et national, les Associations Régionales, les Unions de Bassin et la Fédération Nationale représentent les pêcheurs et défendent les milieux aquatiques dans les instances de gouvernance propres à chaque échelon administratif et appuient techniquement les AAPPMA et leurs Fédérations départementales dans leurs diverses missions de terrain.

Nous rappelons par ailleurs qu'une convention cadre lie notre réseau associatif, représenté par la FNPF, aux Agences de l'Eau, au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ainsi qu'à l'OFB et que celle-ci permet concrètement au réseau associatif de mener à bien les missions citées ci-dessus dans le but d'atteindre les objectifs du SDAGE.

Enfin, nous souhaitons souligner qu'en région Provence Alpes Côte d'Azur, le réseau associatif est considéré par le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques de l'ARBE PACA comme gestionnaire de milieux aquatiques, au même titre qu'un syndicat de rivière ou un acteur GEMAPIEN car même s'il n'endosse pas les mêmes responsabilités et obligations il n'en demeure pas moins un gestionnaire de part les actions qu'il peut mener notamment sur des territoires orphelins ou par maîtrise d'ouvrage déléguée.

4. Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en oeuvre du SDAGE p.25/426

Là encore nous sommes surpris de ne pas voir cité notre réseau associatif qui reste fortement impliqué sur ces aspects là également que cela soit dans le cadre de programmes d'animation annuels à destination des scolaires ou encore de manifestations à destination du grand public, et ce, malgré la raréfaction des financements, et notamment de l'Agence de l'Eau RMC, sur cette thématique.

Nous espérons donc que ce nouveau SDAGE sera également l'occasion de revoir à la hausse les financements accordés sur la sensibilisation et l'éducation à l'environnement afin d'être véritablement un levier complémentaire d'efficacité de mise en oeuvre et qu'ils ne seront plus aussi restrictifs : actuellement, dans le cadre de la convention cadre citée ci-dessus, le réseau associatif ne peut bénéficier que de 10% de financements sur cette thématique et uniquement si les projets sont intégrés à un contrat de milieu, ce qui limite considérablement le champ des possibles et met de plus en plus à mal les postes des animateurs fédéraux.

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 0 S'adapter aux effets du changement climatique]

Oui

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 1 Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité]

Oui

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 2 Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques]

Oui

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 3 Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau]

Non

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 4 Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux]

Oui

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle]

Oui

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques]

Oui

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 5C Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses]

Oui

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 5D Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles]

Oui

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 5E Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine]

Non

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 6A Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques]

Oui

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 6B Préserver, restaurer et gérer les zones humides]

Oui

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 6C Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau]

Oui

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 7 Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir]

Oui

4) Sur quelle(s) orientation(s) fondamentale(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [OF 8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques]

Oui

5) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF0 "S'adapter aux effets du changement climatique" avez-vous des remarques ? [Disposition 0-01 Agir plus vite et plus fort face au changement climatique]

Oui

5) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF0 "S'adapter aux effets du changement climatique" avez-vous des remarques ? [Disposition 0-02 Développer la prospective pour anticiper le changement climatique]

Oui

5) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF0 "S'adapter aux effets du changement climatique" avez-vous des remarques ? [Disposition 0-03 Éclairer la décision sur le recours aux aménagements nouveaux et infrastructures pour s'adapter au changement climatique]

Oui

5) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF0 "S'adapter aux effets du changement climatique" avez-vous des remarques ? [Disposition 0-04 Affiner la connaissance pour réduire les marges d'incertitude et proposer des mesures d'adaptation efficaces]

Oui

5) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF0 "S'adapter aux effets du changement climatique" avez-vous des remarques ? [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 0]

Non

5.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 0-01 "Agir plus vite et plus fort face au changement climatique" ?

P.35/426 : il serait nécessaire d'intégrer les SRADDET qui doivent être compatibles aux objectifs de qualité et quantité des eaux définis par le SDAGE ainsi qu'aux objectifs et orientations fondamentales des PGRI mais également qui doivent prendre en compte les orientations fondamentales du SDAGE pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, le DSF, ainsi que les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

En région Provence Alpes Côte d'Azur, le SRADDET intègre le diagnostic et les préconisations d'actions du SOURCE (Schéma d'Orientation pour une Utilisation Raisonnable et Solidaire de la ressource en Eau) notamment via la composante "eau" qui a été pris en considération dans les 11 domaines obligatoires du SRADDET et les recommandations apportées en AGORA (Parlement de l'Eau régional) pour la mise en place de règles spécifiques associées à l'eau.

Il serait également nécessaire d'intégrer les SIMA pour une bonne intégration des enjeux du SDAGE dans ces outils d'aménagement du territoire et notamment sur la thématique de l'adaptation au changement climatique.

En Provence Alpes Côte d'Azur, afin de retranscrire les ambitions nationales et de bassin (Plan d'adaptation au changement climatique) au niveau régional, la Région Sud a voté un Plan Climat Une Cop d'avance et prévoit de travailler sur un second. Les actions menées par notre réseau associatif notamment sur des aspects d'amélioration des connaissances et de travaux visant à atténuer l'effet du changement climatique sur les milieux aquatiques sont par ailleurs financées par la Région Sud dans le cadre de ce plan régional.

P36 à 39 : ces cartes datant de 2014 auraient mérité d'être revus pour le SDAGE 2022-2027, notamment au regard des études menées à des échelles régionales et/ou de massif sur cette thématique là.

Nous nous questionnons également sur l'évaluation et le suivi du Plan d'adaptation au changement climatique. Il aurait été bien que cela soit intégré à l'orientation OF 0 ainsi qu'à ses dispositions.

Enfin, cette disposition nous semble globalement cohérente avec les enjeux avec toutefois un certain nombre de réserves concernant la mobilisation de "nouvelles ressources" qui nous semble inadaptée et inefficace dans le contexte actuel du changement climatique et dans son accélération programmée.

5.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 0-02 "Développer la prospective pour anticiper le changement climatique" ?

Disposition 0-02 : développer la prospective pour anticiper le changement climatique

Nous ne pouvons que partager complètement cette disposition.

5.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 0-03 "Eclairer la décision sur le recours aux aménagements nouveaux et infrastructures pour s'adapter au changement climatique" ?

Disposition 0-03 : éclairer la décision sur le recours aux aménagements nouveaux et infrastructures pour s'adapter au changement climatique

Nous soutenons pleinement ces analyses et la priorisation envers la mise en oeuvre de changements de comportements et de pratiques. Pour autant, comme rappelé en préambule, et devant notamment la motion qui a été prise par le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, nous demandons au SDAGE d'insister sur la nécessaire conditionnalité des investissements éventuels dans de nouvelles infrastructures de stockage ou de substitution (et des aides accordées notamment par l'Agence de l'Eau) à d'importantes économies d'eau voire à la réflexion d'un changement de types de cultures avant d'acter tout projet, comme notamment préconisé par le Conseil Scientifique du Comité de Bassin en Mars 2020, basé sur le retour d'expérience illustre sur le sujet de la mobilisation de ressources de substitution en Espagne et ses conséquences sur les milieux aquatiques comme sur la vision erronée de disponibilité de la ressource en eau.

C'est également ce qu'appellent de leurs voeux les membres de l'AGORA en région Provence Alpes Côte d'Azur puisqu'actuellement aucune conditionnalité d'aide n'est mise en place dans la cadre des financements FEADER ce qui ouvre la porte à la démultiplication des retenues collinaires et autres ouvrages de stockage dans la région. La Région Sud souhaite ainsi mettre en place et de manière concertée et partagée avec l'ensemble des parties prenantes une doctrine régionale visant à conditionner d'éventuels ouvrages à d'importantes économies d'eau en préalable.

Aussi, selon nous, la substitution ne doit en aucun cas constituer un modèle à part entière d'adaptation au changement climatique et être présentée comme telle dans le SDAGE 2022-2027, ni même être une solution parmi d'autres mais bien uniquement étudié au cas par cas, le retour d'expérience de l'Espagne devant nous rappeler toutes les limites de ce type de politique.

D'autre part, avant d'envisager toute construction d'ouvrage nouveau, il est impératif de mettre à profit de manière collective les ouvrages existants qui, parfois, ne sont pas utilisés et/ou ne bénéficient qu'à un nombre limité d'usagers. Tout comme il est impératif de se projeter avec une vision à moyen/long terme afin de s'assurer de l'efficacité et de la "rentabilité" d'un tel ouvrage sur le long terme dans le contexte de changement climatique que nous connaissons actuellement et de ses éventuelles évolutions.

Enfin, en ce qui concerne spécifiquement le Rhône, nous souhaitons qu'une disposition spécifique soit inscrite au SDAGE du fait de l'évolution de cette ressource, déjà mentionnée comme en équilibre fragile à préserver au SDAGE 2016-2021, dans le contexte de changement climatique (débit d'étiage réduit de 30% en 2050, débit moyen diminué de moitié d'ici la fin du siècle), du multi-usages qu'il abrite et des importants travaux de reconquête de la biodiversité aquatique et des zones humides annexes menés dans le cadre des Plans Rhône successifs.

Le Rhône est actuellement mentionné comme une ressource de substitution préconisée par l'OF 7 ce qui est en totale contradiction avec ce que l'on sait de l'évolution à venir de cette ressource du fait du changement climatique. Il est impératif que cela ne soit plus mentionné dans l'OF 7 car cela aurait pour effet de démultiplier encore plus les projets de substitution des prélèvements existants sur des ressources en tension vers le Rhône, qui sont déjà considérables comme en témoigne le projet pharaonique auquel nous sommes bien entendu opposés en Vaucluse.

Nous partageons en effet parfaitement les éléments d'analyse mis en avant, là encore, par le Conseil scientifique du Comité de Bassin sur le fleuve Rhône et estimons de fait plus que nécessaire qu'une disposition spécifique soit prise pour ce fleuve dans le SDAGE.

5.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 0-04 "Affiner la connaissance pour réduire les marges d'incertitude et proposer des mesures d'adaptation efficaces" ?

Selon nous, les suivis réalisés par les Fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques sur la thermie des cours d'eau, le suivi des assècs ou encore le suivi de l'hydrologie et de l'hydrobiologie des cours d'eau peuvent également apporter leur pierre à l'édifice, notamment en analysant des chroniques de données suffisamment longues pour pouvoir évaluer l'ampleur des conséquences du changement climatique sur les cours d'eau et leur biodiversité.

C'est également ce que permet aussi le suivi du réseau ONDE de l'OFB qui alimente également les discussions et prises d'arrêtés sécheresse lors des comités départementaux sécheresse.

5.5) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 0 :

6) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 1 "Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité" avez-vous des remarques ? [Disposition 1-01 Impliquer tous les acteurs concernés dans la mise en oeuvre des principes qui sous-tendent une politique de prévention]

Non

6) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 1 "Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité" avez-vous des remarques ? [Disposition 1-02 Développer les analyses prospectives dans les documents de planification]

Non

6) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 1 "Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité" avez-vous des remarques ? [Disposition 1-03 Orienter fortement les financements publics dans le domaine de l'eau vers les politiques de prévention]

Non

6) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 1 "Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité" avez-vous des remarques ? [Disposition 1-04 Inscrire le principe de prévention dans la conception des projets et les outils de planification locale]

Non

6) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 1 "Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité" avez-vous des remarques ? [Disposition 1-05 Impliquer les acteurs institutionnels du domaine de l'eau dans le développement de filières économiques privilégiant le principe de prévention]

Non

6) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 1 "Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité" avez-vous des remarques ? [Disposition 1-06 Systématiser la prise en compte de la prévention dans les études d'évaluation des politiques publiques]

Non

6) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 1 "Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité" avez-vous des remarques ? [Disposition 1-07 Prendre en compte les objectifs du SDAGE dans les programmes des organismes de recherche]

Non

6) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 1 "Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité" avez-vous des remarques ? [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 1]

Oui

6.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 1-01 "Impliquer tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre des principes qui sous-tendent une politique de prévention" ?

6.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 1-02 "Développer les analyses prospectives dans les documents de planification" ?

6.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 1-03 "Orienter fortement les financements publics dans le domaine de l'eau vers les politiques de prévention" ?

6.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 1-04 "Inscrire le principe de prévention dans la conception des projets et les outils de planification locale" ?

6.5) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 1-05 "Impliquer les acteurs institutionnels du domaine de l'eau dans le développement de filières économiques privilégiant le principe de prévention" ?

6.6) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 1-06 "Systématiser la prise en compte de la prévention dans les études d'évaluation des politiques publiques" ?

6.7) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 1-07 "Prendre en compte les objectifs du SDAGE dans les programmes des organismes de recherche" ?

6.8) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 1 :

Nous soutenons pleinement les constats, objectifs et dispositions inscrits dans l'OF1 que nous considérons comme indispensables à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux mais également à la sécurité des biens et des personnes. En ce sens, nous pensons qu'il serait bien que les dispositions de l'OF1 soient également retranscrites dans le PGRI, permettant de faire de mieux faire le lien également entre GEMA et PI.

Malheureusement, nous ne pouvons que constater que nous sommes loin du compte dans la réalité, notamment lorsqu'on regarde comment les Alpes Maritimes sont en train de gérer la situation post Tempête Alex sur leur territoire. Les travaux d'urgence engagés ont notamment permis aux bulldozers de retirer des blocs entiers de rochers dans le lit mineur du cours d'eau dans la Roya, la Vésubie voire même la Tinée qui, d'un point de vue hydrobiologique, avait plutôt été épargnée par la tempête. Il semblerait qu'actuellement tout soit mis en oeuvre pour reconstruire à l'identique alors que pour prévenir d'autres risques d'inondation il faudrait davantage redonner de l'espace à ses rivières afin que ces vallées puissent être plus résilientes naturellement à ces phénomènes extrêmes qui risquent fort de s'accroître et de s'intensifier dans le futur plutôt que de vouloir reconstruire à l'identique coûte que coûte en protégeant encore plus massivement les populations.

En complément et pour rebondir sur ce que nous avons dit dans le chapitre I, nous regrettons que les actions d'éducation à l'environnement ne soient pas suffisamment clairement abordées dans l'OF1 au regard du rôle essentiel qu'elles jouent en matière de prévention. Nous pensons qu'il serait nécessaire d'en faire l'objet d'une disposition spécifique ou tout au moins d'avoir des objectifs dédiés dans la disposition 1-01 de l'OF1.

7) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 2 "Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? [Disposition 2-01 Mettre en oeuvre la séquence « éviter-réduire-compenser »]

Oui

7) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 2 "Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? [Disposition 2-02 Evaluer et suivre les impacts des projets]

Non

7) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 2 "Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? [Disposition 2-03 Contribuer à la mise en oeuvre du principe de non dégradation via les SAGE et les contrats de milieu et de bassin versant]

Non

7) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 2 "Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? [Disposition 2-04 Sensibiliser les maîtres d'ouvrages en amont des procédures réglementaires sur les enjeux environnementaux à prendre en compte]

Oui

7) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 2 "Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 2]

Oui

7.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 2-01 "Mettre en oeuvre la séquence « éviter-réduire-compenser »" ?

Nous soutenons pleinement le renforcement des modalités d'application de la séquence ERC prévu dans le cadre de cette disposition car c'est l'une des clés de la non dégradation des milieux.
Or, on sait aujourd'hui que cette séquence est très peu et très mal appliquée. Nous le constatons régulièrement dans les dossiers d'exécution qui sont présentés pour avis : l'évitement est généralement très vite écarté et les mesures de réduction ou de compensation ne sont pas forcément réfléchies pour tous les taxons, c'est le cas notamment des peuplements piscicoles alors même que les projets envisagés sur des milieux aquatiques vont les impacter directement. Très souvent nous constatons notamment qu'aucune inventaire piscicole avant travaux n'a été réalisé, que les périodes de reproduction ne sont pas forcément systématiquement évitées ou encore qu'aucune mesure de compensation n'est envisagée (pêche de sauvegarde par exemple). Le rôle des services de l'état est donc à ce titre en effet essentiel et indispensable mais devra être renforcé à l'avenir afin de garantir une bonne application de cette disposition dans les faits.

D'autre part, le SDAGE 2016-2021 prévoyait des préconisations complémentaires via les stratégies départementales d'instruction. Ces préconisations avaient pour mérite de donner une ambition légale plus poussée à l'application de la séquence ERC. Il serait donc important que ces préconisations soient réintroduites et que la méthodologie d'application soit précisée dans une note technique du SDAGE.

7.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 2-02 "Evaluer et suivre les impacts des projets" ?

7.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 2-03 "Contribuer à la mise en oeuvre du principe de non dégradation via les SAGE et les contrats de milieu et de bassin versant" ?

7.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 2-04 "Sensibiliser les maîtres d'ouvrages en amont des procédures réglementaires sur les enjeux environnementaux à prendre en compte" ?

Nous soutenons cette disposition mais souhaiterions ajouter que le réseau associatif dans son ensemble participe également à la sensibilisation des maîtres d'ouvrages aux enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques. Cela fait d'ailleurs partie intégrante des actions qui lui sont financées par l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre de la convention cadre qui les lie et que nous avons précédemment cité. Il serait donc intéressant de compléter cette disposition en ce sens afin de ne pas se limiter au seul rôle régalien des services de l'état dans cette sensibilisation des maîtres d'ouvrages.

7.5) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 2 :

Enfin, bien que les évolutions du SDAGE visent effectivement à renforcer la préservation des milieux et la bonne application de la séquence ERC, nous pensons qu'elles risquent d'être insuffisantes au regard des nombreux projets d'aménagement actuels et futurs envisagés dans notre région : microcentrales hydroélectriques, photovoltaïque flottant, carrières en lit majeur, retenues collinaires et de substitution etc.

En particulier, nous considérons que le développement de l'hydroélectricité par la construction de nouveaux ouvrages est aujourd'hui incompatible avec la préservation des milieux aquatiques. En effet, tous les grands cours d'eau de la région Provence Alpes Côte d'Azur (Durance, Verdon, Var, Argens, Rhône etc.) sont déjà fortement équipés, l'ensemble des sites présentant un intérêt énergétique important étant d'ores et déjà exploités. Ainsi, seules les zones à très fort enjeu écologique n'ont pas encore été équipées et l'enjeu énergétique qu'elles représentent est mineur de part la faible puissance et le faible productible des installations pouvant y être implantées. Rappelons par ailleurs que ce type d'ouvrages ne possède pas ou peu de capacité de modulation et de production en réponse aux pics de consommation électrique, avantage dont seuls les grands ouvrages possédant une capacité de stockage peuvent se prévaloir. Enfin, la diminution des débits des cours d'eau, du fait des effets du changement climatique, condamne inexorablement le modèle économique de ces ouvrages.

Ainsi, tout nouvel ouvrage hydroélectrique se fera sur des zones particulièrement sensibles d'un point de vue écologique, notamment (mais pas exclusivement) pour ce qui concerne les réservoirs biologiques. Ces nouveaux aménagements, quand bien même ils disposeraient des meilleurs équipements en matière de continuité écologique et gestion hydraulique, auraient des impacts résiduels majeurs sur les milieux aquatiques et les écosystèmes qu'ils abritent. Ces impacts sont incompatibles avec les enjeux et objectifs de bon état et de non dégradation du SDAGE.

Or, du fait de financements attractifs proposés dans le cadre de la Transition Verte et d'amendements pris dans le cadre de la future loi Climat et résilience en faveur des énergies renouvelables et en ce qui nous concerne de la petite hydroélectricité, nous sommes en train de voir émerger de plus en plus de projets en Provence Alpes Côte d'Azur sur les 3 territoires alpins alors même qu'ils comptabilisent déjà plus d'une cinquantaine de microcentrales impactant plus de 160 km de cours d'eau dans notre région. Plus grave encore, les Fédérations départementales concernées constatent des demandes de révision des listes de cours d'eau et de réservoirs biologiques menées par les hydroélectriciens afin de pouvoir mettre en place des microcentrales sur ces portions de cours d'eau préservés, et ce, sans concertations préalable. Nous commençons également à voir émerger des demandes de mise en place de turbines concomitantes à des projets de restauration écologique alors même que là encore c'est incohérent par rapport à la démarche engagée de restauration écologique, c'est notamment actuellement le cas en Durance sur des seuils gérés et qui devraient être aménagés d'ici les 2 à 3 prochaines années par le SMAVD.

Qui plus est, le SRADDET PACA ayant intégré dans l'objectif 19 et les règles qui lui sont associées la possibilité de mettre en oeuvre des microcentrales y compris dans les torrents alpins, et ce malgré nos nombreuses revendications lors de l'élaboration puis de la consultation publique de ce document d'aménagement clé sur ce point précis, nous avons peur de voir se démultiplier davantage les projets en Provence Alpes Côte d'Azur.

En conclusion sur ce point, nous souhaitons que le SDAGE apporte une analyse particulière sur la question de l'hydroélectricité, en particulier dans les OF, dispositions et objectifs visant la préservation des milieux aquatiques et le respect des objectifs de non dégradation. Nous estimons par ailleurs qu'il devrait nettement dissocier la petite et la grande hydroélectricité, qui présentent des caractéristiques et donc des analyses coûts-bénéfices totalement différents. Nous considérons qu'il devrait contraindre fortement la construction d'ouvrages nouveaux, qui répondent avant tout à des enjeux particuliers et vont la plupart du temps à l'encontre de l'intérêt général.

Au contraire, nous estimons que le SDAGE devrait orienter fortement l'usage hydroélectrique dans une démarche d'optimisation de l'existant, la seule à présenter un rapport gagnant-gagnant à la fois d'un point de vue énergétique et d'un point de vue écologique.

8) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 3 "Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau" avez-vous des remarques ? [Disposition 3-01 Mobiliser les données pertinentes pour mener les analyses économiques]

N/A

8) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 3 "Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau" avez-vous des remarques ? [Disposition 3-02 Prendre en compte les enjeux socio-économiques liés à la mise en oeuvre du SDAGE]

N/A

8) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 3 "Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau" avez-vous des remarques ? [Disposition 3-03 Ecouter et associer les territoires dans la construction des projets]

N/A

8) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 3 "Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau" avez-vous des remarques ? [Disposition 3-04 Développer les analyses économiques dans les programmes et projets]

N/A

8) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 3 "Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau" avez-vous des remarques ? [Disposition 3-05 Ajuster le système tarifaire en fonction du niveau de récupération des coûts]

N/A

8) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 3 "Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau" avez-vous des remarques ? [Disposition 3-06 Développer l'évaluation des politiques de l'eau et des outils économiques incitatifs]

N/A

8) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 3 "Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau" avez-vous des remarques ? [Disposition 3-07 Privilégier les financements efficaces, susceptibles d'engendrer des bénéfices et d'éviter certaines dépenses]

N/A

8) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 3 "Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau" avez-vous des remarques ? [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 3]

N/A

8.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 3-01 "Mobiliser les données pertinentes pour mener les analyses économiques" ?

8.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 3-02 "Prendre en compte les enjeux socio-économiques liés à la mise en œuvre du SDAGE" ?

8.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 3-03 "Ecouter et associer les territoires dans la construction des projets" ?

8.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 3-04 "Développer les analyses économiques dans les programmes et projets" ?

8.5) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 3-05 "Ajuster le système tarifaire en fonction du niveau de récupération des coûts" ?

8.6) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 3-06 "Développer l'évaluation des politiques de l'eau et des outils économiques incitatifs" ?

8.7) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 3-07 "Privilégier les financements efficaces, susceptibles d'engendrer des bénéfices et d'éviter certaines dépenses" ?

8.8) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 3 :

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-01 Développer la concertation multi-acteurs sur les bassins versants]

Oui

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-02 Intégrer les priorités du SDAGE dans les SAGE et les contrats de milieux et de bassin versant]

Non

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-03 Intégrer les priorités du SDAGE dans les PAPI et SLGRI et améliorer leur cohérence avec les SAGE et les contrats de milieux et de bassin versant]

Non

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-04 Promouvoir des périmètres de SAGE et de contrats de milieux ou de bassin versant au plus proche du terrain]

Non

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-05 Mettre en place un SAGE sur les territoires pour lesquels cela est nécessaire à l'atteinte des objectifs du SDAGE]

Non

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-06 Intégrer un volet mer dans les SAGE et les contrats de milieux côtiers]

Non

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-07 Assurer la coordination au niveau supra bassin versant]

Non

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-08 Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau et la prévention des inondations par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants]

Oui

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-09 Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB]

Non

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-10 Structurer la maîtrise d'ouvrage des services publics d'eau et d'assainissement à une échelle pertinente]

Non

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-11 Assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement]

Non

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-12 Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement économique]

Oui

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-13 Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire]

Non

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-14 Assurer la cohérence des financements des projets de développement territorial avec le principe de gestion équilibrée des milieux aquatiques]

Non

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 4-15 Organiser les usages maritimes en protégeant les secteurs fragiles]

Non

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur un(e) ou plusieurs carte(s) ou tableau(x) de l'OF 4]

Non

9) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 4 "Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 4, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 4]

Non

9.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-01 "Développer la concertation multi-acteurs sur les bassins versants" ?

Nous ne pouvons que saluer les dispositions nouvelles visant à renforcer la gouvernance et la concertation. En particulier, la disposition 4-01 recommande la mise en place d'une instance de concertation réunissant toutes les parties prenantes de la gestion de l'eau sur l'ensemble des bassins versants, y compris ceux dépourvus de SAGE ou de démarches contractuelles, permettant le dialogue et le débat entre les acteurs.

Cette disposition constituera une très bonne évolution en particulier pour tous les territoires « orphelins » d'instances de concertation et de gouvernance dans le domaine de l'eau. Cela permettra également une meilleure concertation avec les acteurs qui ne feraient pas partie des instances de gouvernance GEMAPI, comme c'est le cas de notre réseau associatif.

9.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-02 "Intégrer les priorités du SDAGE dans les SAGE et les contrats de milieux et de bassin versant" ?

9.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-03 "Intégrer les priorités du SDAGE dans les PAPI et SLGRI et améliorer leur cohérence avec les SAGE et les contrats de milieux et de bassin versant" ?

9.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-04 "Promouvoir des périmètres de SAGE et de contrats de milieux ou de bassin versant au plus proche du terrain" ?

9.5) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-05 "Mettre en place un SAGE sur les territoires pour lesquels cela est nécessaire à l'atteinte des objectifs du SDAGE" ?

9.6) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-06 "Intégrer un volet mer dans les SAGE et les contrats de milieux côtiers" ?

9.7) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-07 "Assurer la coordination au niveau supra bassin versant" ?

9.8) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-08 "Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau et la prévention des inondations par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants" ?

Nous soutenons la volonté de structurer la maîtrise d'ouvrage à une échelle pertinente (partie B de l'OF 4), en particulier pour ce qui concerne la gestion équilibrée des ressources en eau et la prévention des inondations (disposition 4-08).
En revanche, la rédaction proposée nous paraît trop restrictive et exclusive. En effet, il est précisé que « La structuration de la maîtrise d'ouvrage à l'échelle des bassins versants (...) vise à réaliser les études et travaux de gestion des milieux aquatiques (...) ». Cette formulation, qui s'adresse avant tout aux structures porteuses de la compétence GEMAPI et aux autres établissements publics exerçant des compétences dans le domaine de l'eau, risque toutefois d'écarter de fait toute autre structure qui souhaiterait se porter maître d'ouvrage d'études ou actions liées à la mise en œuvre du SDAGE, du programme de mesures, ou toute autre action favorable aux milieux aquatiques et humides.
Si l'exercice de la compétence GEMAPI doit effectivement se structurer à une échelle pertinente, la politique de l'eau a également besoin d'un certain nombre de relais locaux supplémentaires, susceptibles eux aussi de porter la maîtrise d'ouvrage d'actions ou études concernant les milieux aquatiques, et d'agir ainsi en complémentarité avec les acteurs publics.
Ce rôle est porté notamment par notre réseau associatif, conformément à la convention cadre citée précédemment, et nous souhaitons que la disposition 4-08 soit adaptée afin de prendre en compte ces spécificités essentielles à la mise en œuvre de la politique de l'eau dans notre région.

9.9) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-09 "Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB" ?

9.10) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-10 "Structurer la maîtrise d'ouvrage des services publics d'eau et d'assainissement à une échelle pertinente" ?

9.11) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-11 "Assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement" ?

9.12) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-12 "Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement économique" ?

Nous soutenons par ailleurs pleinement la disposition 4-12 relative à l'intégration des « enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement économique ». Il s'agit là encore de l'une des clés de la bonne application des objectifs du SDAGE, notamment en matière de non dégradation des milieux aquatiques.
En complément, nous pensons que les SRADDET et SIMA devraient figurer parmi la liste des plans, schémas, programmes et autres documents de planification élaborés par l'État ou les collectivités, qui doivent être compatibles aux objectifs du SDAGE et doivent prendre en compte les orientations fondamentales du SDAGE notamment, pour les raisons évoquées dans le chapitre I dans cet avis.

9.13) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-13 "Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire" ?

9.14) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-14 "Assurer la cohérence des financements des projets de développement territorial avec le principe de gestion équilibrée des milieux aquatiques" ?

9.15) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 4-15 "Organiser les usages maritimes en protégeant les secteurs fragiles" ?

9.16) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur une ou plusieurs cartes ou tableaux de l'OF 4 : Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les numéros et noms des cartes et tableaux concernés.

9.17) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 4 :

10) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5A "Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle" avez-vous des remarques ? [Disposition 5A-01 Prévoir des dispositifs de réduction des pollutions garantissant l'atteinte et le maintien à long terme du bon état des eaux]

Non

10) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5A "Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle" avez-vous des remarques ? [Disposition 5A-02 Pour les milieux particulièrement sensibles aux pollutions, adapter les conditions de rejet en s'appuyant sur la notion de « flux admissible »]

Non

10) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5A "Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle" avez-vous des remarques ? [Disposition 5A-03 Réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine]

Non

10) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5A "Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle" avez-vous des remarques ? [Disposition 5A-04 Eviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées]

Non

10) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5A "Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle" avez-vous des remarques ? [Disposition 5A-05 Adapter les dispositifs en milieu rural en confortant les services d'assistance technique]

Non

10) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5A "Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle" avez-vous des remarques ? [Disposition 5A-06 Etablir et mettre en œuvre des schémas directeurs d'assainissement qui intègrent les objectifs du SDAGE]

Oui

10) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5A "Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle" avez-vous des remarques ? [Disposition 5A-07 Réduire les pollutions en milieu marin]

Non

10) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5A "Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle" avez-vous des remarques ? [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 5A]

Oui

10.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5A-01 "Prévoir des dispositifs de réduction des pollutions garantissant l'atteinte et le maintien à long terme du bon état des eaux" ?

10.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5A-02 "Pour les milieux particulièrement sensibles aux pollutions, adapter les conditions de rejet en s'appuyant sur la notion de « flux admissible »" ?

10.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5A-03 "Réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine" ?

10.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5A-04 "Eviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées" ?

10.5) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5A-05 "Adapter les dispositifs en milieu rural en confortant les services d'assistance technique" ?

10.6) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5A-06 "Etablir et mettre en œuvre des schémas directeurs d'assainissement qui intègrent les objectifs du SDAGE" ?

La disposition 5A-06 relative à la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement préconise d'anticiper les évolutions de population et le développement économique des territoires dans ces schémas afin de prévenir la dégradation de l'état des eaux. Nous sommes tout à fait d'accord avec cette proposition.

Nous notons notamment la bonne prise en compte de la nécessité d'anticipation les effets du changement climatique sur l'hydrologie et la température, qui auront pour conséquence de dégrader fortement la qualité physico-chimique des milieux récepteurs et d'en diminuer la résilience par rapport aux effluents provenant des stations d'épuration. Ainsi, des stations d'épuration dont le traitement est aujourd'hui considéré comme satisfaisant, risquent demain d'être fortement impactantes du fait de la concentration des polluants (baisse des débits) et de l'augmentation de la température.

10.7) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5A-07 "Réduire les pollutions en milieu marin" ?

10.8) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 5A :

11) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5B "Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5B, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5B-01 Anticiper pour assurer la non dégradation des milieux aquatiques fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation]

Non

11) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5B "Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5B, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5B-02 Restaurer les milieux dégradés en agissant de façon coordonnée à l'échelle du bassin versant]

Non

11) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5B "Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5B, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5B-03 Réduire les apports en phosphore et en azote dans les milieux aquatiques fragiles vis-à-vis de l'eutrophisation]

Non

11) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5B "Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5B, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5B-04 Engager des actions de restauration physique des milieux et d'amélioration de l'hydrologie]

Non

11) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5B "Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5B, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur un(e) ou plusieurs carte(s) ou tableau(x) de l'OF 5B]

Non

11) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5B "Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5B, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 5B]

Non

11.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5B-01 "Anticiper pour assurer la non dégradation des milieux aquatiques fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation" ?

11.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5B-02 "Restaurer les milieux dégradés en agissant de façon coordonnée à l'échelle du bassin versant" ?

11.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5B-03 "Réduire les apports en phosphore et en azote dans les milieux aquatiques fragiles vis-à-vis de l'eutrophisation" ?

11.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5B-04 "Engager des actions de restauration physique des milieux et d'amélioration de l'hydrologie" ?

11.5) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur une ou plusieurs cartes ou tableaux de l'OF 5B : Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les numéros et noms des cartes et tableaux concernés.

11.6) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 5B :

12) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5C "Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5C, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5C-01 Décliner les objectifs de réduction nationaux des émissions de substances au niveau du bassin]

Non

12) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5C "Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5C, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5C-02 Développer des approches territoriales pour réduire les émissions de substances dangereuses et le niveau d'imprégnation des milieux]

Non

12) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5C "Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5C, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5C-03 Réduire les pollutions que concentrent les agglomérations]

Non

12) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5C "Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5C, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5C-04 Conforter et appliquer les règles d'une gestion précautionneuse des travaux sur les sédiments aquatiques contaminés]

Non

12) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5C "Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5C, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5C-05 Maîtriser et réduire l'impact des pollutions historiques]

Non

12) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5C "Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5C, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5C-06 Intégrer la problématique "substances dangereuses" dans le cadre des SAGE et des dispositifs contractuels]

Non

12) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5C "Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5C, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5C-07 Valoriser les connaissances acquises et assurer une veille scientifique sur les pollutions émergentes, pour guider l'action et évaluer les progrès accomplis]

Non

12) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5C "Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5C, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur un(e) ou plusieurs carte(s) ou tableau(x) de l'OF 5C]

Oui

12) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5C "Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5C, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 5C]

Non

12.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5C-01 "Décliner les objectifs de réduction nationaux des émissions de substances au niveau du bassin" ?

12.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5C-02 "Développer des approches territoriales pour réduire les émissions de substances dangereuses et le niveau d'imprégnation des milieux" ?

12.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5C-03 "Réduire les pollutions que concentrent les agglomérations" ?

12.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5C-04 "Conforter et appliquer les règles d'une gestion précautionneuse des travaux sur les sédiments aquatiques contaminés" ?

12.5) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5C-05 "Maîtriser et réduire l'impact des pollutions historiques" ?

12.6) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5C-06 "Intégrer la problématique "substances dangereuses" dans le cadre des SAGE et des dispositifs contractuels" ?

12.7) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5C-07 "Valoriser les connaissances acquises et assurer une veille scientifique sur les pollutions émergentes, pour guider l'action et évaluer les progrès accomplis" ?

12.8) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur une ou plusieurs cartes ou tableaux de l'OF 5C : Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les numéros et noms des cartes et tableaux concernés.

Dans la poursuite des objectifs du SDAGE actuel, nous notons la bonne prise en compte des substances médicamenteuses à la fois dans la nécessité de traitement des rejets (disposition 5C-03) et dans les besoins d'amélioration et de valorisation de connaissances (disposition 5C-07).

Par ailleurs, nous soulignons le lien spécifique avec le PLAGEPOMI concernant la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses en général. La lutte contre la pollution par les substances dangereuses doit donc à juste titre rester une priorité afin d'atteindre les objectifs de bon état et, notamment, de renforcer l'objectif de sauvegarde des poissons migrateurs.

12.9) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 5C :

13) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5D "Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5D, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5D-01 Encourager les filières économiques favorisant les techniques de production pas ou peu polluantes]

Non

13) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5D "Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5D, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5D-02 Favoriser l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement en mobilisant les acteurs et outils financiers]

Non

13) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5D "Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5D, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5D-03 Instaurer une réglementation locale concernant l'utilisation des pesticides sur les secteurs à enjeux]

Non

13) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5D "Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5D, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5D-04 Engager des actions en zones non agricoles]

Non

13) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5D "Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5D, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5D-05 Réduire les flux de pollutions par les pesticides à la mer Méditerranée et aux milieux lagunaires]

Non

13) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5D "Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5D, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur un(e) ou plusieurs carte(s) ou tableau(x) de l'OF 5D]

Non

13) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5D "Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5D, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 5D]

Oui

13.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5D-01 "Encourager les filières économiques favorisant les techniques de production pas ou peu polluantes" ?

13.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5D-02 "Favoriser l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement en mobilisant les acteurs et outils financiers" ?

13.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5D-03 "Instaurer une réglementation locale concernant l'utilisation des pesticides sur les secteurs à enjeux" ?

13.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5D-04 "Engager des actions en zones non agricoles" ?

13.5) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5D-05 "Réduire les flux de pollutions par les pesticides à la mer Méditerranée et aux milieux lagunaires" ?

13.6) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur une ou plusieurs cartes ou tableaux de l'OF 5D : Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les numéros et noms des cartes et tableaux concernés.

13.7) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 5D :

Selon le dernier rapport sur l'état des eaux du bassin, le risque constitué par les pesticides, pollution d'origine diffuse, reste prégnant pour 26 % des cours d'eau. Ce rapport montre par ailleurs que le nombre de pesticides détectés dans l'eau est en forte augmentation (d'environ 150 en 2008 à 325 en 2018), à mettre en parallèle notamment avec l'augmentation constante des ventes de produits phytosanitaires. Ainsi, malgré les SDAGE successifs et la réglementation en vigueur, nous ne notons toujours pas d'incidence positive majeure liée aux changements de pratiques en la matière...

C'est pourquoi il nous semble important que le SDAGE soit plus ambitieux sur cette thématique compte-tenu des impacts de ces substances sur les milieux et la santé humaine. De la même manière, il nous semble donc important que le SDAGE prévoit également des aides financières plus conséquentes vis à vis des actions entreprises par les agriculteurs pour limiter, réduire voire éliminer toute pollution par les pesticides. En effet, elles ne représentent actuellement que 3% des aides accordées, ce qui semble être disproportionné au regard des financements par ailleurs accordés pour les pollutions notamment domestiques ou à substances dangereuses. Sans un effet levier attractif, nous avons du mal à voir comment les efforts seront consentis sur cet enjeu d'importance.

14) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5E "Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5E, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5E-01 Protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable]

N/A

14) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5E "Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5E, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5E-02 Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potable prioritaires, pollués par les nitrates ou les pesticides, et restaurer leur qualité]

N/A

14) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5E "Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5E, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5E-03 Renforcer les actions préventives de protection des captages d'eau potable]

N/A

14) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5E "Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5E, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5E-04 Restaurer la qualité des captages d'eau potable pollués par les nitrates par des zones d'actions renforcées]

N/A

14) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5E "Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5E, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5E-05 Réduire les pollutions du bassin versant pour atteindre les objectifs de qualité]

N/A

14) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5E "Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5E, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5E-06 Prévenir les risques sanitaires de pollutions accidentelles dans les territoires vulnérables]

N/A

14) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5E "Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5E, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5E-07 Porter un diagnostic sur les effets des substances sur l'environnement et la santé]

N/A

14) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5E "Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5E, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 5E-08 Réduire l'exposition des populations aux pollutions]

N/A

14) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5E "Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5E, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur un(e) ou plusieurs carte(s) ou tableau(x) de l'OF 5E]

N/A

14) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 5E "Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 5E, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 5E]

N/A

14.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5E-01 "Protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable" ?

14.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5E-02 "Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potable prioritaires, pollués par les nitrates ou les pesticides, et restaurer leur qualité" ?

14.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5E-03 "Renforcer les actions préventives de protection des captages d'eau potable" ?

14.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5E-04 "Restaurer la qualité des captages d'eau potable pollués par les nitrates par des zones d'actions renforcées" ?

14.5) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5E-05 "Réduire les pollutions du bassin versant pour atteindre les objectifs de qualité" ?

14.6) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5E-06 "Prévenir les risques sanitaires de pollutions accidentelles dans les territoires vulnérables" ?

14.7) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5E-07 "Porter un diagnostic sur les effets des substances sur l'environnement et la santé" ?

14.8) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 5E-08 "Réduire l'exposition des populations aux pollutions" ?

14.9) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur une ou plusieurs cartes ou tableaux de l'OF 5E : Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les numéros et noms des cartes et tableaux concernés.

14.10) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 5E :

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-00 Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée, en ciblant les solutions les plus efficaces]

Oui

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-01 Définir les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides, littoraux et eaux souterraines]

Non

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques]

Non

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-03 Préserver les réservoirs biologiques et renforcer leur rôle à l'échelle des bassins versants]

Oui

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-04 Préserver et restaurer les rives de cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et ripisylves]

Non

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-05 Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques]

Oui

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-06 Poursuivre la reconquête des axes de vie des poissons migrateurs et consolider le réseau de suivi des populations]

Oui

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-07 Mettre en œuvre une politique de gestion des sédiments]

Non

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-08 Restaurer les milieux aquatiques en ciblant les actions les plus efficaces et en intégrant les dimensions économiques et sociologiques]

Oui

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-09 Evaluer l'impact à long terme des pressions et des actions de restauration sur l'hydromorphologie des milieux aquatiques]

Non

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-10 Réduire les impacts des éclusées sur les cours d'eau pour une gestion durable des milieux et des espèces]

Oui

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-11 Améliorer ou développer la gestion coordonnée des ouvrages à l'échelle des bassins versants]

Non

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-12 Maîtriser les impacts des nouveaux ouvrages]

Oui

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-13 Assurer la compatibilité des pratiques d'entretien des milieux aquatiques et d'extraction en lit majeur avec les objectifs environnementaux]

Non

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-14 Maîtriser les impacts cumulés des plans d'eau]

Non

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-15 Formaliser et mettre en œuvre une gestion durable des plans d'eau]

Non

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 6A-16 Mettre en œuvre une politique de préservation et de restauration du littoral et du milieu marin pour la gestion et la restauration physique des milieux]

Non

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur un(e) ou plusieurs carte(s) ou tableau(x) de l'OF 6A]

Non

15) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6A "Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 6A, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 6A]

Oui

15.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-00 "Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée, en ciblant les solutions les plus efficaces" ?

Nous soutenons pleinement la nouvelle disposition chapeau « 6A-00 - Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée, en ciblant les solutions les plus efficaces ». Elle ne peut que renforcer la cohérence et l'efficacité des différentes politiques de l'eau, en visant à la fois la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides, et répond à des objectifs d'intérêt général.

Nous soulignons également la nécessité de renforcer les approches intégrées méthodologiques (différentes composantes de la qualité des milieux) et spatiales (approche par bassin versant).

15.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-01 "Définir les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides, littoraux et eaux souterraines" ?

15.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-02 "Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques" ?

15.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-03 "Préserver les réservoirs biologiques et renforcer leur rôle à l'échelle des bassins versants" ?

La disposition 6A-03 relative à la préservation des réservoirs biologiques est renforcée avec l'objectif d'éclairer la manière d'assurer leur non dégradation ainsi que celle des fonctions qu'ils assurent et qui soutiennent le bon état des masses d'eau et la biodiversité aquatique.

Elle nous semble globalement avoir été reformulée et complétée de manière cohérente avec les enjeux importants que représentent ces milieux pour l'atteinte et le maintien des objectifs environnementaux des différentes masses d'eau. Cette nouvelle rédaction nous semble également plus précise et donc de nature à être plus facilement applicable.

Il nous semble cependant que certaines formulations sont trop peu restrictives, s'agissant de milieux à très fort enjeu écologique qui doivent impérativement être préservés pour l'atteinte du bon état des eaux.

Par ailleurs, la séquence ERC devrait être plus clairement priorisée vers les solutions d'évitement, en particulier sur ces milieux à forts enjeux. Ainsi, nous souhaiterions que la phrase en question soit complétée, par exemple de la manière suivante : « Ils étudient et mettent en œuvre prioritairement toute solution d'évitement, puis de réduction d'impact voire de compensation si ces impacts ne peuvent être évités, afin de préserver les réservoirs biologiques et leurs fonctions. »

Au même titre que pour l'OF 2, nous estimons que l'OF 6A et notamment la disposition 6A-03 relative à la préservation des réservoirs biologiques devraient apporter une analyse particulière sur la question de l'hydroélectricité pour l'ensemble des raisons évoquées précédemment.

15.5) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-04 "Préserver et restaurer les rives de cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et ripisylves" ?

15.6) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-05 "Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques" ?

Nous sommes satisfaits de la rédaction de cette disposition qui nous semble par ailleurs plus équilibrée par rapport au SDAGE 2016-2021. En effet, alors que la rédaction actuelle priorisait exclusivement vers les ouvrages classés en Liste 2 et ceux inscrits au PLAGEPOMI, la rédaction proposée revient sur une logique d'intervention plus cohérente, en lien notamment avec le Programme de Mesures. Ce Programme de Mesures inclut les ouvrages classés en liste 2 ainsi que les ouvrages prioritaires du PLAGEPOMI, mais intègre également d'autres ouvrages dont la priorité d'intervention a pu faire consensus lors des réunions locales de concertation, en raison notamment de l'intérêt écologique de ces opérations. Des possibilités d'intervention hors PdM sont par ailleurs conservées et même élargies dans les cas où elles contribuent à augmenter l'aire d'influence des réservoirs biologiques (ou lorsqu'elles contribuent aux objectifs de la trame verte et bleue des SRADDET). Nous ne pouvons que saluer cette rédaction compte-tenu notamment de l'importance du rôle des réservoirs biologiques pour les bassins versants qui dépendent de leurs fonctions d'essaimage.

Enfin, les compléments apportés concernant l'entretien régulier des dispositifs de franchissement piscicole, dans le but de s'assurer de leur bon fonctionnement, sont tout à fait pertinents puisque nous constatons régulièrement des carences sur ce point.

15.7) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-06 "Poursuivre la reconquête des axes de vie des poissons migrateurs et consolider le réseau de suivi des populations" ?

Concernant la disposition 6A-06 relative à la reconquête des axes de vie des poissons migrateurs, nous participerons à la consultation du public spécifiquement dédiée au PLAGEPOMI.

Nous tenons cependant à souligner un certain nombre de progrès significatifs dans la prise en compte des enjeux liés aux migrateurs, en particulier pour l'Alose feinte de Méditerranée qui va passer de ZALT en ZAP sur la basse Durance jusqu'à Mallemort, notamment du fait des travaux de restauration écologique qui sont prévus pour les années à venir sur ce secteur sur un bon nombre d'ouvrage (du seuil de Courtine à la confluence avec le Rhône jusqu'au barrage de Mallemort) et en ZALT jusqu'à Pertuis.

15.8) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-07 "Mettre en œuvre une politique de gestion des sédiments" ?

15.9) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-08 "Restaurer les milieux aquatiques en ciblant les actions les plus efficaces et en intégrant les dimensions économiques et sociologiques" ?

15.10) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-09 "Evaluer l'impact à long terme des pressions et des actions de restauration sur l'hydromorphologie des milieux aquatiques" ?

15.11) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-10 "Réduire les impacts des éclusées sur les cours d'eau pour une gestion durable des milieux et des espèces" ?

Nous soutenons pleinement cette disposition visant à réduire les impacts des éclusées, mode de gestion des ouvrages dont l'impact écologique est majeur sur nombre de cours d'eau. Le SDAGE 2016-2021 prévoyait l'amélioration des connaissances sur cette thématique et une étude spécifique, pilotée par l'AERMC, a été réalisée par le bureau d'étude ECOGEA afin de mieux caractériser les niveaux d'impacts des éclusées sur les cours d'eau du bassin. Le SDAGE 2022-2027 et son Programme de Mesures doivent donc permettre de mettre en œuvre des aménagements et/ou des mesures de gestion efficaces afin de réduire l'impact des éclusées. Le partage de données hydrométriques et physico-chimiques à l'aval des ouvrages est également déterminant afin d'avancer de manière concertée sur cette problématique.

Nous souhaitons en revanche que la mention visant à mettre en œuvre, dans les secteurs à forts enjeux écologiques, des mesures limitant les impacts des éclusées « dans la limite d'un coût économique acceptable » soit modifiée car trop ambiguë et trop subjective. En effet, qui jugera de l'acceptabilité du coût économique ? Comment calculer ce coût économique ? En contrepartie, comment prendre en compte le coût économique des impacts générés par les éclusées pour le reste des usagers ? Nous suggérons plutôt de retenir la mention « en tenant compte du coût ».

Enfin, il convient de noter que les éclusées impliquent également un impact en amont des ouvrages, du fait du marnage régulier provoqué à chaque éclusée. Cet aspect devrait être abordé dans la disposition 6A-10, certaines mesures pouvant également être mises en œuvre afin d'en limiter ou en compenser les impacts.

15.12) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-11 "Améliorer ou développer la gestion coordonnée des ouvrages à l'échelle des bassins versants" ?

15.13) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-12 "Maîtriser les impacts des nouveaux ouvrages" ?

Le sous-ensemble C de l'OF 6A, visant à renforcer les objectifs de non dégradation, nous paraît essentiel. Cependant, la rédaction proposée de la Disposition 6A-12 « Maîtriser les impacts des nouveaux ouvrages » ne rappelle pas la nécessaire priorisation de l'évitement. Ceci est d'ailleurs visible dès le titre de la disposition... Il est en effet essentiellement question de réduction d'impacts et de compensation.

Or, la règle prioritaire, en application de la séquence ERC et de l'objectif de non dégradation tels que prévus par la DCE, la loi Biodiversité et les OF 1 et 2 du SDAGE, doit bien être l'évitement des impacts.

Nous demandons donc que la rédaction de cette disposition soit complétée en ce sens.

En particulier, le titre ne devrait pas être intitulé « Maîtriser les impacts des nouveaux ouvrages » (logique RC), mais plutôt, par exemple, « Encadrer la création de nouveaux ouvrages, éviter et maîtriser leurs impacts ».

Concernant la rédaction de la disposition, il nous semble logique et cohérent de reprendre et adapter aux cours d'eau celle proposée dans le cadre de la préservation des zones humides (disposition 6B-03), qui rappelle très justement la hiérarchie de la séquence ERC.

Par ailleurs, ici encore, nous souhaitons préciser que notre réseau associatif alerte de plus en plus fréquemment sur les nouvelles constructions d'ouvrages dont les impacts individuels ou cumulés, actuels ou futurs (du fait notamment du changement climatique), sont de nature à remettre en cause ces objectifs de non dégradation et de préservation..

S'il est effectivement rappelé que « Les services en charge de l'instruction réglementaire au titre de la police de l'eau prennent en compte les impacts cumulés sur les milieux aquatiques », nous constatons que c'est rarement le cas dans la pratique. Au passage, cette disposition ne devrait d'ailleurs pas s'adresser uniquement aux services instructeurs, mais également aux pétitionnaires (« Les pétitionnaires et les services en charge de l'instruction réglementaire au titre de la police de l'eau prennent en compte les impacts cumulés sur les milieux aquatiques »).

Ainsi, comme indiqué vis-à-vis de la disposition 6A-00 « Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée », une approche coordonnée à l'échelle des bassins versants ne doit pas uniquement s'appliquer aux projets de restauration, mais également aux projets d'aménagements (microcentrales hydroélectriques, photovoltaïque flottant, carrières en lit majeur, retenues de substitution etc.) car ils échappent aujourd'hui à cette analyse de bassin versant, malgré nos propositions récurrentes en la matière. Nous souhaitons donc un renforcement de la disposition 6A-12 sur ce point.

Plus globalement, comme indiqué pour les dispositions 2-01, 6A-00 et 6A-03, nous considérons que le développement de l'hydroélectricité par la construction de nouveaux ouvrages est aujourd'hui incompatible avec la préservation des milieux aquatiques pour les raisons évoquées précédemment.

15.14) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-13 "Assurer la compatibilité des pratiques d'entretien des milieux aquatiques et d'extraction en lit majeur avec les objectifs environnementaux" ?

15.15) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-14 "Maîtriser les impacts cumulés des plans d'eau" ?

15.16) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-15 "Formaliser et mettre en œuvre une gestion durable des plans d'eau" ?

15.17) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6A-16 "Mettre en œuvre une politique de préservation et de restauration du littoral et du milieu marin pour la gestion et la restauration physique des milieux" ?

15.18) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur une ou plusieurs cartes ou tableaux de l'OF 6A : Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les numéros et noms des cartes et tableaux concernés.

15.19) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 6A :

Nous soutenons pleinement la politique de restauration des milieux aquatiques mise en œuvre au travers des SDAGE, PdM et programmes d'intervention de l'AERMC successifs. Les efforts passés montrent des résultats positifs et les efforts doivent être poursuivis.

Aussi, nous soutenons pleinement l'ambition renouvelée du SDAGE 2022-2027 concernant la politique de restauration des milieux aquatiques, et précisée notamment au travers de l'OF 6A. En particulier, et ce malgré les évolutions réglementaires en cours en matière de restauration de la continuité écologique, nous considérons que cette thématique doit rester une priorité d'action au titre du SDAGE et du PdM.

16) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6B "Préserver, restaurer et gérer les zones humides" avez-vous des remarques ?

[Disposition 6B-01 Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégique des zones humides dans les territoires pertinents]

Non

16) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6B "Préserver, restaurer et gérer les zones humides" avez-vous des remarques ? [Disposition 6B-02 Mobiliser les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides]

Non

16) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6B "Préserver, restaurer et gérer les zones humides" avez-vous des remarques ? [Disposition 6B-03 Préserver les zones humides en les prenant en compte dans les projets]

Non

16) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6B "Préserver, restaurer et gérer les zones humides" avez-vous des remarques ? [Disposition 6B-04 Poursuivre l'information et la sensibilisation des acteurs par la mise à disposition et le porter à connaissance]

Non

16) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6B "Préserver, restaurer et gérer les zones humides" avez-vous des remarques ? [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 6B]

Oui

16.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6B-01 "Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégique des zones humides dans les territoires pertinents" ?

16.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6B-02 "Mobiliser les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides" ?

16.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6B-03 "Préserver les zones humides en les prenant en compte dans les projets" ?

16.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6B-04 "Poursuivre l'information et la sensibilisation des acteurs par la mise à disposition et le porter à connaissance" ?

16.5) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 6B :

Les zones humides sont indispensables à l'atteinte et au maintien du bon état. Elles représentent des milieux-clé pour la résilience de nombreuses espèces, y compris dans les cours d'eau associés. Ces infrastructures naturelles jouent un rôle essentiel tant sur les plans écologiques que socio-économiques, en particulier en termes d'adaptation aux effets du changement climatique. Outre leur capacité d'auto-épuration et leur rôle dans l'expansion des crues en période de hautes eaux, elles permettent notamment de retenir l'eau de façon naturelle et d'en faire bénéficier les milieux associés et l'ensemble des usages en période d'étiage. Préserver et restaurer les zones humides constitue donc la meilleure adaptation au changement climatique, en lien notamment avec les objectifs décrits dans les OF 0 et 7.

Nous soutenons bien évidemment l'ensemble des dispositions du SDAGE qui visent à préserver, restaurer et gérer les zones humides. Nous tenons par ailleurs à souligner leur importance en milieux lagunaires pour les espèces migratrices amphihalines (réceptacle des civelles et des Anguilles argentées, tout comme des Aloses feintes de Méditerranée venues se reproduire dans les cours d'eau et des alosons repartant en mer). Enfin, nous tenons à rappeler que depuis quelques années notre Fédération Nationale, consciente du rôle majeur et insubstituable de ces dernières, a mis en place une Fondation des pêcheurs qui a pour but d'acquiescer des zones humides d'intérêt majeur afin de les soustraire de tout projet d'urbanisation ou de bétonisation tout en les dotant d'un plan de gestion mis en œuvre et suivi par nos Fédérations départementales.

17) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6C "Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau" avez-vous des remarques ? [Disposition 6C-01 Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce]

Oui

17) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6C "Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau" avez-vous des remarques ? [Disposition 6C-02 Gérer les espèces autochtones en cohérence avec l'objectif de bon état des milieux]

Non

17) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6C "Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau" avez-vous des remarques ? [Disposition 6C-03 Organiser une gestion préventive et raisonnée des espèces exotiques envahissantes, adaptée à leur stade de colonisation et aux caractéristiques des milieux aquatiques et humides]

Non

17) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6C "Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau" avez-vous des remarques ? [Disposition 6C-04 Préserver le milieu marin méditerranéen de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes]

Non

17) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 6C "Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau" avez-vous des remarques ? [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 6C]

Non

17.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6C-01 "Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce" ?

Le SDAGE 2016-2021 a véritablement reconnu pour la première fois les Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) comme « des documents de référence en matière de diagnostic, de gestion, de protection et de restauration des milieux aquatiques et des populations piscicoles auxquels les structures gestionnaires des milieux aquatiques peuvent se référer pour la définition de leurs propres programmes. »

Nous soutenons le maintien de cette reconnaissance dans le SDAGE 2022-2027, d'autant que la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 dite « Loi Biodiversité » a depuis concrétisé son existence légale au travers de l'article L433-4 du code de l'environnement, qui prévoit en particulier l'approbation de ce document par le préfet de département, ainsi que sa compatibilité avec le SDAGE et les SAGE. Il remplace notamment, d'un point de vue réglementaire, le Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP).

Les PDPG des 6 Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA ont été mis à jour depuis 2016, avec notamment le soutien et la participation de l'Agence de l'Eau RMC. Au niveau régional, nous avons également été soutenu par l'Agence de l'Eau RMC afin de doter les 6 Fédérations départementales d'un outil de valorisation de ces PDPG : les Web PDPG ainsi que de doter l'Association Régionale de son propre géoportail régional visant à caractériser et suivre l'état fonctionnel des peuplements piscicoles et astacicoles en PACA à partir d'indicateurs de suivi aux échelles départementales, régionale et de bassin versant. Ce dernier est actuellement en cours de développement et des comités techniques regroupant les partenaires financiers (Agence de l'Eau RMC et Région Sud), les 6 Fédérations départementales de PACA ainsi que nos partenaires techniques régionaux (OFB, DREAL PACA, ARBE PACA) ont été mis en œuvre. Actuellement, nous sommes en train de mettre également en œuvre un Comité Scientifique qui aura pour rôle de valider les indicateurs de suivi que nous souhaitons mettre en œuvre dans le cadre de ce projet mutualisé. Certains de ces indicateurs devraient par ailleurs pouvoir être finalisés et diffusés d'ici 2022. Ils auront pour but de dresser un état des peuplements piscicoles en Provence Alpes Côte d'Azur en comparant justement les évolutions entre les deux premières générations de PDPG.

Compte-tenu des évolutions réglementaires liées aux SDVP et aux PDPG, nous suggérons les deux modifications suivantes dans la disposition 6C-01 :

- Supprimer la mention relative au schéma départemental de vocation piscicole, qui n'a plus d'existence légale ;
- Etendre le rôle du PDPG, compte-tenu de sa reconnaissance légale et sa validation par le préfet, de sa complémentarité avec le SDAGE et de ses modalités d'élaboration associant les principaux acteurs du territoire, l'agence de l'eau et la DDT : « Les services de l'État peuvent également se référer au PDPG dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) ».

Ce dernier point serait également à ajouter en complément des dispositions visant la structuration de la maîtrise d'ouvrage ainsi que la réalisation d'études et travaux de gestion des milieux aquatiques (dispositions 4-08 et 6A-00).

17.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6C-02 "Gérer les espèces autochtones en cohérence avec l'objectif de bon état des milieux" ?

17.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6C-03 "Organiser une gestion préventive et raisonnée des espèces exotiques envahissantes, adaptée à leur stade de colonisation et aux caractéristiques des milieux aquatiques et humides" ?

17.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 6C-04 "Préserver le milieu marin méditerranéen de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes" ?

17.5) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 6C :

18) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 7 "Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 7, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 7-01 Élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion de la ressource en eau]

Non

18) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 7 "Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 7, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 7-02 Démultiplier les économies d'eau]

Non

18) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 7 "Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 7, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 7-03 Recourir à des ressources de substitution dans le cadre de projets de territoire]

Non

18) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 7 "Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 7, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 7-04 Anticiper face aux effets du changement climatique]

Non

18) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 7 "Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 7, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 7-05 Rendre compatibles les politiques d'aménagement du territoire et les usages avec la disponibilité de la ressource]

Non

18) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 7 "Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 7, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 7-06 Mieux connaître et encadrer les prélèvements à usage domestique]

Non

18) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 7 "Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 7, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 7-07 S'assurer du retour à l'équilibre quantitatif en s'appuyant sur les principaux points de confluence du bassin et les points stratégiques de référence pour les eaux superficielles et souterraines]

Non

18) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 7 "Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 7, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 7-08 Développer le pilotage des actions de résorption des déséquilibres quantitatifs à l'échelle des périmètres de gestion]

Non

18) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 7 "Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 7, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 7-09 Renforcer la concertation locale en s'appuyant sur les instances de gouvernance de l'eau]

Non

18) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 7 "Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 7, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur un(e) ou plusieurs carte(s) ou tableau(x) de l'OF 7]

Non

18) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 7 "Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 7, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 7]

Oui

18.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 7-01 "Élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion de la ressource en eau" ?

18.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 7-02 "Démultiplier les économies d'eau" ?

18.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 7-03 "Recourir à des ressources de substitution dans le cadre de projets de territoire" ?

18.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 7-04 "Anticiper face aux effets du changement climatique" ?

18.5) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 7-05 "Rendre compatibles les politiques d'aménagement du territoire et les usages avec la disponibilité de la ressource" ?

18.6) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 7-06 "Mieux connaître et encadrer les prélèvements à usage domestique" ?

18.7) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 7-07 "S'assurer du retour à l'équilibre quantitatif en s'appuyant sur les principaux points de confluence du bassin et les points stratégiques de référence pour les eaux superficielles et souterraines" ?

18.8) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 7-08 "Développer le pilotage des actions de résorption des déséquilibres quantitatifs à l'échelle des périmètres de gestion" ?

18.9) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 7-09 "Renforcer la concertation locale en s'appuyant sur les instances de gouvernance de l'eau" ?

18.10) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur une ou plusieurs cartes ou tableaux de l'OF 7 : Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les numéros et noms des cartes et tableaux concernés.

18.11) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 7 :

La gestion quantitative structurelle de la ressource en eau, enjeu majeur en Provence Alpes Côte d'Azur, doit être basée prioritairement sur une plus grande sobriété des usages, et le recours éventuel à des ressources de substitution devrait être conditionné à des actions préalables d'économies d'eau, changements de pratiques et cultures le cas échéant. Si l'introduction de l'OF 7 semble bien reprendre ces bases, certaines dispositions ne nous paraissent que partiellement y faire référence dans la rédaction proposée.

Nous réitérons donc globalement nos remarques sur l'OF 0 concernant l'adaptation au changement climatique et les ressources de substitution, en lien notamment avec l'avis du Conseil Scientifique du Comité de Bassin de mars 2020 intitulé « Avis et recommandations sur l'intérêt économique à moyen et

long terme de la substitution des prélèvements par stockage ou par transfert de l'eau ».

D'autre part, il paraît également essentiel que le prochain SDAGE aborde la question de la gestion de crise lors des épisodes de sécheresse, aujourd'hui presque totalement inefficace dans le cadre réglementaire. La gestion structurelle à long terme de la ressource ne pourra montrer des effets positifs que si les épisodes de crise sont également correctement gérés.

Le décret national en vigueur depuis le 23 juin dernier et l'arrêté de bassin relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la sécheresse sur le Bassin Rhône-Méditerranée, en cours de consultation, viennent apporter un certain nombre de précisions et objectifs sur cette thématique.

Ils devraient permettre de renforcer la bonne cohérence entre les mesures de gestion structurelle de l'eau définies dans le SDAGE et les mesures de gestion conjoncturelle des épisodes de sécheresse, grâce à l'amélioration de la réactivité, de la cohérence hydrologique et de l'efficacité des mesures prises en situation de crise sécheresse. Le SDAGE pourrait donc utilement faire un certain nombre de rappels réglementaires concernant la gestion des épisodes de sécheresse, et faire référence à cet arrêté d'orientation de bassin.

Nous réitérons ce que nous avons dit pour l'OF 0 vis à vis des dispositions 7-03 et 7-04.

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 8-01 Préserver les champs d'expansion des crues]

Non

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 8-02 Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues]

Non

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 8-03 Éviter les remblais en zones inondables]

Non

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 8-04 Limiter la création et la rehausse des ouvrages de protection aux secteurs à risque fort et présentant des enjeux importants]

Non

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 8-05 Limiter le ruissellement à la source]

Non

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 8-06 Favoriser la rétention dynamique des écoulements]

Non

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 8-07 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines]

Non

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 8-08 Préserver et améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire]

Non

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 8-09 Gérer la ripisylve en tenant compte des incidences sur l'écoulement des crues et la qualité des milieux]

Non

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 8-10 Développer des stratégies de gestion des débits solides dans les zones exposées à des risques torrentiels]

Non

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 8-11 Identifier les territoires présentant un risque important d'érosion]

Non

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Disposition 8-12 Traiter de l'érosion littorale dans les stratégies locales exposées à un risque important d'érosion]

Non

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur un(e) ou plusieurs carte(s) ou tableau(x) de l'OF 8]

Non

19) Sur quelle(s) disposition(s) de l'OF 8 "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques" avez-vous des remarques ? En cas de remarque sur une carte ou un tableau de l'OF 8, veuillez cocher la case correspondante en fin de liste. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 8]

Oui

19.1) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 8-01 "Préserver les champs d'expansion des crues" ?

19.2) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 8-02 "Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues" ?

19.3) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 8-03 "Éviter les remblais en zones inondables" ?

19.4) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 8-04 "Limiter la création et la rehausse des ouvrages de protection aux secteurs à risque fort et présentant des enjeux importants" ?

19.5) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 8-05 "Limiter le ruissellement à la source" ?

19.6) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 8-06 "Favoriser la rétention dynamique des écoulements" ?

19.7) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 8-07 "Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines" ?

19.8) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 8-08 "Préserver et améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire" ?

19.9) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 8-09 "Gérer la ripisylve en tenant compte des incidences sur l'écoulement des crues et la qualité des milieux" ?

19.10) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 8-10 "Développer des stratégies de gestion des débits solides dans les zones exposées à des risques torrentiels" ?

19.11) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 8-11 "Identifier les territoires présentant un risque important d'érosion" ?

19.12) Quelles sont vos remarques sur la Disposition 8-12 "Traiter de l'érosion littorale dans les stratégies locales exposées à un risque important d'érosion" ?

19.13) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) qui porte(nt) sur une ou plusieurs cartes ou tableaux de l'OF 8 : Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les numéros et noms des cartes et tableaux concernés.

19.14) Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une disposition en particulier de l'OF 8 :
Dans la continuité du SDAGE 2016-2021, les dispositions de l'OF 8, communes avec le grand objectif N°2 du PGRI, tendent à renforcer le lien et les synergies possibles entre la restauration des milieux aquatiques et la réduction de l'aléa d'inondation. Elles mettent notamment l'accent sur la prévention ainsi que sur la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides (préservation et restauration des EBF comme outils pertinents de prévention des inondations, champs d'expansion de crues, etc...). Elles prévoient par ailleurs de maîtriser l'urbanisation, notamment en orientant le développement urbain en dehors des zones à risques (interdictions de construire dans les zones inondables non urbanisées, derrière les digues, etc...). Elles rejoignent donc pleinement notre opinion sur le sujet comme nous avons pu l'évoquer précédemment dans l'avis en citant l'exemple de la gestion post Tempête Alex dans les Alpes Maritimes que nous jugeons inefficace voire dangereuse vis à vis à la fois des milieux aquatiques mais également de la sécurité et des biens des personnes face au risque d'inondation. Nous soutenons donc ces propositions, qui permettront encore de renforcer le lien entre les différentes politiques de l'eau issues du SDAGE et du PGRI. Cet avis général vaut également pour le PGRI et notamment son grand objectif N°2.

20) Sur quel(s) type(s) d'objectifs environnementaux avez-vous des remarques ? [Les objectifs relatifs au bon état de la DCE]
N/A

20) Sur quel(s) type(s) d'objectifs environnementaux avez-vous des remarques ? [Les objectifs relatifs à la réduction des émissions de substances dangereuses]
N/A

20) Sur quel(s) type(s) d'objectifs environnementaux avez-vous des remarques ? [L'objectif de non-dégradation]
N/A

20) Sur quel(s) type(s) d'objectifs environnementaux avez-vous des remarques ? [Les objectifs des zones protégées des sites de baignade]

N/A

20) Sur quel(s) type(s) d'objectifs environnementaux avez-vous des remarques ? [Les objectifs des zones protégées des captages prioritaires]

N/A

20) Sur quel(s) type(s) d'objectifs environnementaux avez-vous des remarques ? [Les objectifs des zones protégées des sites Natura 2000]

N/A

20) Sur quel(s) type(s) d'objectifs environnementaux avez-vous des remarques ? [Les objectifs du SDAGE vis-à-vis des objectifs du document stratégique de façade (DSF)]

N/A

20) Sur quel(s) type(s) d'objectifs environnementaux avez-vous des remarques ? [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur un objectif en particulier]

N/A

20.1) Quelles sont vos remarques sur les objectifs relatifs au bon état de la DCE dont les objectifs intermédiaires dits « objectifs moins stricts » fixés pour les masses d'eau qui n'atteindront pas le bon état en 2027 et sur lesquelles l'action devra être poursuivie au-delà de cette échéance ? Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les codes des masses d'eau et le type d'objectif (écologique, chimique, quantitatif) concernés.

20.2) Quelles sont vos remarques sur les objectifs relatifs à la réduction des émissions de substances dangereuses ? Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les codes des masses d'eau, les sous-bassins et les substances dangereuses concernés.

20.3) Quelles sont vos remarques sur l'objectif de non-dégradation ? Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les codes des masses d'eau, des sites de baignades, captages prioritaires ou sites Natura 2000 concernés.

20.4) Quelles sont vos remarques sur les objectifs des zones protégées des sites de baignade ? Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les codes des sites de baignade concernés.

20.5) Quelles sont vos remarques sur les objectifs des zones protégées des captages prioritaires ? Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les codes des captages prioritaires concernés.

20.6) Quelles sont vos remarques sur les objectifs des zones protégées des sites Natura 2000 ? Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les codes des sites Natura 2000 concernés.

20.7) Quelles sont vos remarques sur les objectifs du SDAGE vis-à-vis des objectifs du document stratégique de façade (DSF) ? Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les codes des masses d'eau et les communes littorales concernées.

20.8) Quelles sont vos remarques générales qui ne portent pas sur un objectif en particulier ? Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les codes des masses d'eau, des sites de baignade, des captages prioritaires ou des sites Natura 2000 concernés.

21) Quelles sont vos remarques sur le "Chapitre 4. Liste des projets faisant l'objet d'une exemption à l'objectif de non dégradation" ?

22) Quelles sont vos remarques sur le "Chapitre 5. Elaboration du SDAGE : co-construction et concertation" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.

23) Quelles sont vos remarques sur les "Glossaires" du SDAGE ?

24) Quelles sont vos remarques générales sur le SDAGE ?

25) Sur quelle(s) annexe(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [Annexe 1. Les milieux concernés par le SDAGE]
N/A

25) Sur quelle(s) annexe(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [Annexe 2. Les milieux superficiels]
N/A

25) Sur quelle(s) annexe(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [Annexe 3. Les eaux souterraines]
N/A

25) Sur quelle(s) annexe(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [Annexe 4. Liste des valeurs seuils retenues pour l'évaluation de l'état chimique des eaux souterraines]
N/A

25) Sur quelle(s) annexe(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [Annexe 5. Table des dispositions concernant les documents d'urbanisme]
N/A

25) Sur quelle(s) annexe(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [Annexe 6. Liste des masses d'eau fortement modifiées (MEFM) du bassin]
N/A

25) Sur quelle(s) annexe(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [Annexe 7. Liste des objectifs d'état des masses d'eau de surface]
N/A

25) Sur quelle(s) annexe(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [Annexe 8. Liste des objectifs d'état des masses d'eau souterraine]
N/A

25) Sur quelle(s) annexe(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [Annexe 9. Liste des objectifs moins stricts des masses d'eau de surface]
N/A

25) Sur quelle(s) annexe(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [Annexe 10. Liste des objectifs moins stricts des masses d'eau souterraine]
N/A

25) Sur quelle(s) annexe(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [Annexe 11. Justification des objectifs moins stricts]
N/A

25) Sur quelle(s) annexe(s) du SDAGE avez-vous des remarques ? [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur une annexe en particulier du SDAGE]
N/A

25.1) Quelles sont vos remarques sur l'"Annexe 1. Les milieux concernés par le SDAGE" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.

25.2) Quelles sont vos remarques sur l'"Annexe 2. Les milieux superficiels" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.

25.3) Quelles sont vos remarques sur l'"Annexe 3. Les eaux souterraines" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.

25.4) Quelles sont vos remarques sur l'"Annexe 4. Liste des valeurs seuils retenues pour l'évaluation de l'état chimique des eaux souterraines" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.

25.5) Quelles sont vos remarques sur l'"Annexe 5. Table des dispositions concernant les documents d'urbanisme" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.
25.6) Quelles sont vos remarques sur '"Annexe 6. Liste des masses d'eau fortement modifiées (MEFM) du bassin" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.
25.7. Quelles sont vos remarques sur '"Annexe 7. Liste des objectifs d'état des masses d'eau de surface" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.
25.8) Quelles sont vos remarques sur '"Annexe 8. Liste des objectifs d'état des masses d'eau souterraine" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.
25.9. Quelles sont vos remarques sur '"Annexe 9. Liste des objectifs moins stricts des masses d'eau de surface" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.
25.10) Quelles sont vos remarques sur '"Annexe 10. Liste des objectifs moins stricts des masses d'eau souterraine" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.
25.11) Quelles sont vos remarques sur '"Annexe 11. Justification des objectifs moins stricts" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.
25.12) Quelles sont vos remarques générales sur les annexes du SDAGE ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.
26) Quelles sont vos remarques sur les "Documents d'accompagnement du SDAGE" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.
27) Quelles sont vos remarques sur le "Rapport d'évaluation environnementale du SDAGE" ? Pour les remarques concernant des extraits précis de documents, merci de bien vouloir indiquer les numéros de parties, pages et paragraphes concernés.

Projet de programme de mesures

28) Sur quel(s) chapitre(s) du programme de mesures (PDM) avez-vous des remarques ? [Chapitre 1. Construction et contenu du programme de mesures]
N/A
28) Sur quel(s) chapitre(s) du programme de mesures (PDM) avez-vous des remarques ? [Chapitre 2. Les types de mesures par thème]
N/A
28) Sur quel(s) chapitre(s) du programme de mesures (PDM) avez-vous des remarques ? [Chapitre 3. Les mesures territorialisées]
N/A
28) Sur quel(s) chapitre(s) du programme de mesures (PDM) avez-vous des remarques ? [Chapitre 4. Le socle réglementaire national]
N/A

28) Sur quel(s) chapitre(s) du programme de mesures (PDM) avez-vous des remarques ? [Chapitre 5. Estimation du coût du programme de mesures]

N/A

28) Sur quel(s) chapitre(s) du programme de mesures (PDM) avez-vous des remarques ? [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) qui ne porte(nt) pas sur un chapitre en particulier du PDM]

N/A

29) Quelles sont vos remarques sur le "Chapitre 1. Construction et contenu du programme de mesures" ? Les avis permettant d'améliorer la bonne compréhension sont recevables, les avis portant sur le dispositif découlant de la Directive cadre sur l'eau ne pourront être retenus.

30) Quelles sont vos remarques sur le "Chapitre 2. Les types de mesures par thème" ? Les avis portant sur les types de pressions et les types de mesures ne sont pas recevables car le référentiel est figé pour le cycle 2022-2027.

31) Sur quel(s) type(s) de mesure(s) territorialisée(s) du programme de mesures avez-vous des remarques ? Les avis portant sur les mesures à la masse d'eau, relatives aux objectifs spécifiques des zones protégées, de réduction des émissions de substances dangereuses et de bon état du milieu marin (objectifs du document stratégique de façade) doivent être renseignés à partir de cette question. Pour les avis portant sur les mesures contribuant à l'atteinte du bon état dans le cadre de la directive cadre sur l'eau, merci d'utiliser l'outil dédié. [L'atteinte des objectifs des zones protégées des sites de baignade (ZPB)]

N/A

31) Sur quel(s) type(s) de mesure(s) territorialisée(s) du programme de mesures avez-vous des remarques ? Les avis portant sur les mesures à la masse d'eau, relatives aux objectifs spécifiques des zones protégées, de réduction des émissions de substances dangereuses et de bon état du milieu marin (objectifs du document stratégique de façade) doivent être renseignés à partir de cette question. Pour les avis portant sur les mesures contribuant à l'atteinte du bon état dans le cadre de la directive cadre sur l'eau, merci d'utiliser l'outil dédié. [L'atteinte des objectifs des zones protégées des captages prioritaires (ZPC)]

N/A

31) Sur quel(s) type(s) de mesure(s) territorialisée(s) du programme de mesures avez-vous des remarques ? Les avis portant sur les mesures à la masse d'eau, relatives aux objectifs spécifiques des zones protégées, de réduction des émissions de substances dangereuses et de bon état du milieu marin (objectifs du document stratégique de façade) doivent être renseignés à partir de cette question. Pour les avis portant sur les mesures contribuant à l'atteinte du bon état dans le cadre de la directive cadre sur l'eau, merci d'utiliser l'outil dédié. [L'atteinte des objectifs des zones protégées des sites Natura 2000 (ZPN)]

N/A

31) Sur quel(s) type(s) de mesure(s) territorialisée(s) du programme de mesures avez-vous des remarques ? Les avis portant sur les mesures à la masse d'eau, relatives aux objectifs spécifiques des zones protégées, de réduction des émissions de substances dangereuses et de bon état du milieu marin (objectifs du document stratégique de façade) doivent être renseignés à partir de cette question. Pour les avis portant sur les mesures contribuant à l'atteinte du bon état dans le cadre de la directive cadre sur l'eau, merci d'utiliser l'outil dédié. [L'atteinte des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses (SUB)]

N/A

31) Sur quel(s) type(s) de mesure(s) territorialisée(s) du programme de mesures avez-vous des remarques ? Les avis portant sur les mesures à la masse d'eau, relatives aux objectifs spécifiques des zones protégées, de réduction des émissions de substances dangereuses et de bon état du milieu marin (objectifs du document stratégique de façade) doivent être renseignés à partir de cette question. Pour les avis portant sur les mesures contribuant à l'atteinte du bon état dans le cadre de la directive cadre sur l'eau, merci d'utiliser l'outil dédié. [L'atteinte des objectifs du document stratégique de façade (DSF)]

N/A

31) Sur quel(s) type(s) de mesure(s) territorialisée(s) du programme de mesures avez-vous des remarques ? Les avis portant sur les mesures à la masse d'eau, relatives aux objectifs spécifiques des zones protégées, de réduction des émissions de substances dangereuses et de bon état du milieu marin (objectifs du document stratégique de façade) doivent être renseignés à partir de cette question. Pour les avis portant sur les mesures contribuant à l'atteinte du bon état dans le cadre de la directive cadre sur l'eau, merci d'utiliser l'outil dédié. [Vous avez une ou plusieurs remarque(s) générale(s) sur les mesures territorialisées qui ne porte(nt) pas sur un objectif en particulier]

N/A

31.1) Quelles sont vos remarques sur les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs des zones protégées des sites de baignade (ZPB) ? Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les codes des masses d'eau, les codes des mesures et les codes des sites de baignade concernés disponibles p.355 du SDAGE.

31.2) Quelles sont vos remarques sur les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs des zones protégées des captages prioritaires (ZPC) ? Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les codes des masses d'eau, les codes des mesures et les codes ouvrages des captages prioritaires concernés disponibles p.167 du SDAGE.

31.3) Quelles sont vos remarques sur les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs des zones protégées des sites Natura 2000 (ZPN) ? Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les codes des masses d'eau, les codes des mesures et les codes des sites Natura 2000 concernés disponibles p.360 du SDAGE.

31.4) Quelles sont vos remarques sur les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs de réduction des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses (SUB) ? Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les codes des masses d'eau, les codes des mesures et la liste des substances dangereuses concernés.

31.5) Quelles sont vos remarques sur les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs du document stratégique de façade (DSF) ? Afin de faciliter le traitement des avis, merci de bien vouloir préciser les codes des masses d'eau, les communes littorales visées et les codes des mesures concernés.

31.6) Quelles sont vos remarques générales sur le "Chapitre 3. Les mesures territorialisées" ? Les avis permettant d'améliorer la bonne compréhension du chapitre sont recevables. Les avis portant sur les mesures à la masse d'eau relatives aux objectifs des zones protégées, de réduction des émissions de substances dangereuses et de bon état du milieu marin (objectifs du document stratégique de façade) doivent être renseignés dans les questions dédiées. Pour les avis portant sur les mesures contribuant à l'atteinte du bon état, merci d'utiliser l'outil dédié.

32) Quelles sont vos remarques sur le "Chapitre 4. Le socle réglementaire national" ? Seuls les avis permettant d'améliorer la bonne compréhension sont recevables, les avis portant sur les dispositifs réglementaires ne pourront être retenus.

33) Quelles sont vos remarques sur le "Chapitre 5. Estimation du coût du programme de mesures" ?

34) Quelles sont vos remarques générales sur le programme de mesures ?

Pour finir

35) Quelles sont vos remarques générales qui ne portent pas sur un document en particulier ?

36) Avant de terminer, avez-vous d'autres remarques ?

En cliquant sur "Envoyer", vous vous engagez à valider de manière définitive l'ensemble de vos avis. Si vous n'avez pas saisi tous vos avis, ne cliquez pas sur "Envoyer". Vous avez encore la possibilité de saisir ces avis à l'aide du bouton "Précédent". Vous avez la possibilité de joindre la délibération de votre assemblée. Les avis déposés dans ce formulaire doivent être conformes à cette délibération.

filecount - En cliquant sur "Envoyer", vous vous engagez à valider de manière définitive l'ensemble de vos avis. Si vous n'avez pas saisi tous vos avis, ne cliquez pas sur "Envoyer". Vous avez encore la possibilité de saisir ces avis à l'aide du bouton "Précédent". Vous avez la possibilité de joindre la délibération de votre assemblée. Les avis déposés dans ce formulaire doivent être conformes à cette délibération.

0